

La politique du Gouvernement, telle qu'exprimée dans le présent bill, n'est pas nouvelle; elle est identique à celle que renferme le discours du Trône, que le Parlement a approuvé en adoptant l'Adresse. Etant donné les engagements antérieurs au sujet du recrutement des hommes pour le service militaire outre-mer, la liberté d'agir nécessaire ne ~~MM~~ pouvait être obtenue que par deux étapes successives.

La première étape consistait à demander à la population de relever le Gouvernement d'une obligation morale résultant d'engagements passés, et l'autre étape, à demander au Parlement de faire disparaître une restriction ~~incorporée~~ incorporée dans la loi actuelle. La libération de l'obligation morale a été demandée et obtenue au moyen du plébiscite. Quant à la suppression de la restriction juridique, on demande aujourd'hui au Parlement de l'accorder et j'espère qu'elle sera accordée grâce au présent bill. Mais, bien que la deuxième mesure (le bill dont est maintenant saisie la Chambre) fût la conséquence logique des résultats de la première, savoir le plébiscite, elle ne tire pas son origine de cette mesure, mais de la politique du Gouvernement telle qu'elle a été énoncée dans le discours du Trône.

Cette politique ministérielle, énoncée dans le discours du Trône, n'a pas été adoptée à la suite de pressions politiques ni de clameurs populaires quelconques, mais il faut l'attribuer à ce que le Gouvernement, vu la tournure de la guerre, en était venu à regarder comme la seule mesure logique "à cette époque la plus critique de l'histoire du monde."